

**1706-02-08**

**District judiciaire de Trois-Rivières**

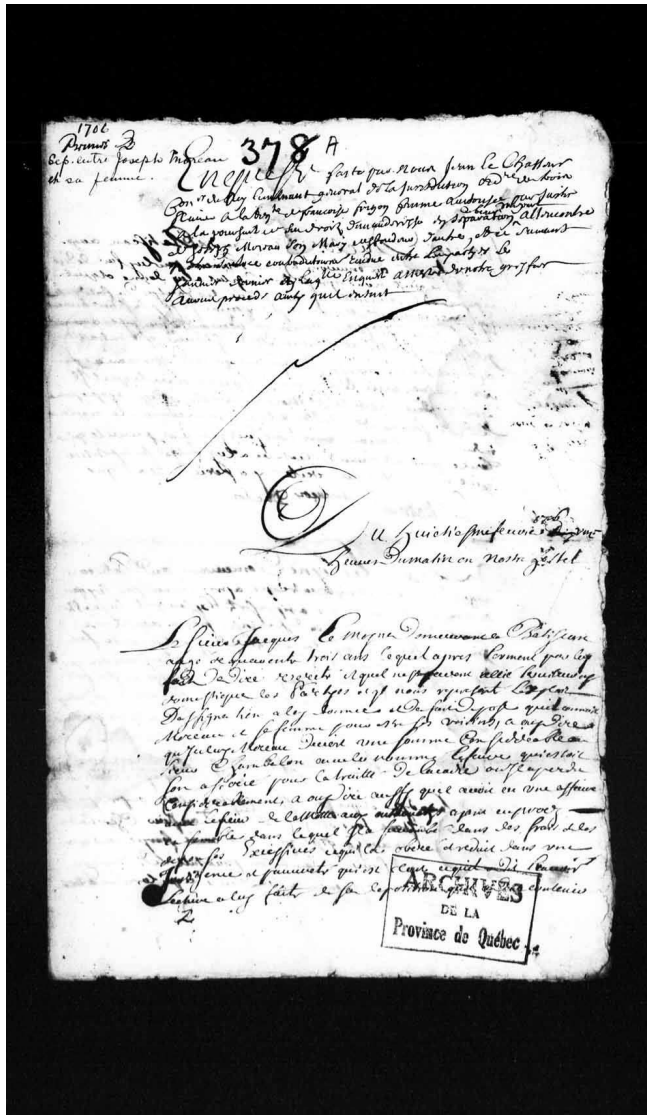
**Requête en séparation de biens  
(témoignages)**

**par**

**Françoise Frigon**

**contre**

**Joseph Moreau**



La Roche sur Yon

Leveillé

certificat de propriété et de signature  
Le neveu

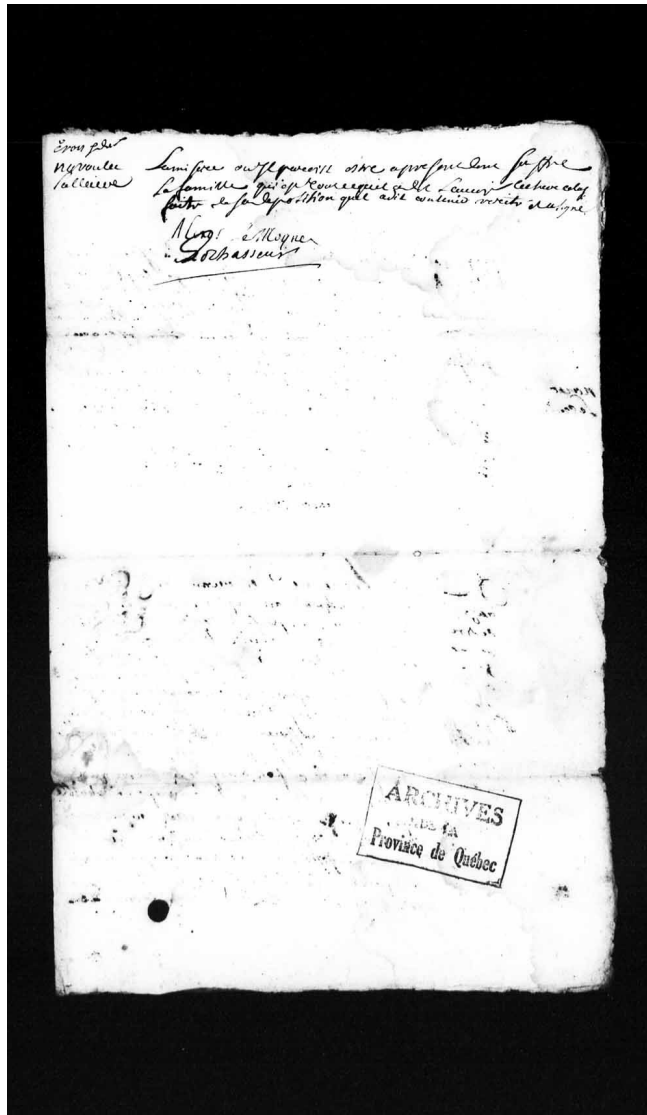
L'habitant

frances: Duclot  
Sont arrêtés par un ange  
devenu un on ennuison agros posant par la suite  
routé à quel nous voyons. Depuis ce temps de la fin de la  
notre avant d'être en route, que les jours de la fin de la  
qui comme c'est arrivé à la fin de l'année, nous  
a été. Dix fois par jour, nous n'y sommes plus.  
je n'ai pas pu aller à l'école, et j'ai dû aller à la messe.  
à la messe, nous n'y sommes plus.  
à la messe, nous n'y sommes plus.  
à la messe, nous n'y sommes plus.  
à la messe, nous n'y sommes plus.  
à la messe, nous n'y sommes plus.  
à la messe, nous n'y sommes plus.

proposu  
L'aveir

Leveillé François Duclot

Leveillé  
L'ancien propriétaire au dit lieu  
age. Mieux vingt ans, nous avons fait un  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.  
à la fin de l'année, nous n'y sommes plus.





Écran de recherche

Résultats

## PISTARD



### Description

Cote : TL5,D378

[Voir les contenants](#)

TL5 [Collection Pièces judiciaires et notariales](#)

[Voir les image\(s\):6](#)

Centre : BANQ Québec

#### Titre, Dates, Quantité

Procédures de séparation de Françoise Frigon d'avec Joseph Moreau, son mari, demeurant à Batiscan, faites à la Juridiction ordinaire des Trois-Rivières . - 8 février 1706 au 22 septembre 1706  
- 2 document(s) textuel(s) (pièce(s))

#### Portée et contenu

Ce dossier provient de la Juridiction royale des Trois-Rivières et contient les interrogatoires ou les dépositions des personnes suivantes : Jacques Lemoine, demeurant à Batiscan, 43 ans; François Duclos, demeurant à Batiscan, 30 ans; Alexis Lemoine, demeurant à Batiscan, 24 ans. Il comprend l'enquête et la sentence de séparation .

#### Source du titre composé propre

Titre correspondant au contenu de la pièce

#### Autres formats

Dossier disponible sur support numérique et sur le microfilm M67/6.

#### Termes rattachés

Nouvelle-France. Juridiction royale des Trois-Rivières



[Aide](#) | [Pour nous joindre](#)

[À propos de BANQ](#) | [Droits d'auteur](#) | [Confidentialité](#) | [Déclaration de services aux citoyens](#) | [Accès à l'information](#)

Québec

© Gouvernement du Québec, 2006

## Transcription

Pierre Frigon (4)

Témoins entendus sur les raisons de Françoise Frigon de demander la séparation de biens  
8 février 1706.

BAnQ, archives judiciaires, Trois-Rivières, TL5, D378.

- 1706  
Procéd en  
Sep. entre Joseph Moreau  
et sa femme
- 1.
  2. 378 A
  - 3.
  4. Enquête faite par nous Jean Lechasseur
  5. Con<sup>r</sup> du roy lieutenant general de la juridiction ord<sup>re</sup> de trois
  6. rivières a la dm<sup>de</sup> de françoise frigon femme autorisee par justice
  7. de biens mise
  8. a la poursuite a savoir dune audience en separation allencontre
  9. de joseph Moreau son mary deffendeur dautre, et serment
  10. (...) et contradictoire (...) entre les partys et le
  11. (jugement?) fournis et laq<sup>le</sup> Enquis asserm<sup>t</sup>.en notre hos<sup>t</sup> sans
  12. aucun proces, ainsi quil ensuit
  13. Du huitiesme fevrier 1706 neuf
  14. heures du matin en nostre hostel
  15. Le sieur Jacques Lemoyne demeurant a Batiscan
  16. age de quarante trois ans lequel apres serment quil a
  17. fait de dire verite et quil nest parent allie serviteur ou
  18. domestique des Partyes et ql nous represente lexplic(ation)
  19. Dassigne (hier?) (...) (...) (...) et de fait depose qil connait
  20. Moreau et sa femme pour estre ses voisins, a (...)dire
  21. que yceluy Moreau doit une somme considerable au
  22. sieur Chambalon avec le nomme lefevre qui estait
  23. son asocie pour la traitte, declare ouy la perte de
  24. castor et alliment, a ouy dire aussy quil avait eu une affaire
  25. avec le sieur de lamotte aux outaouats apres un voyage
  26. ensemble dans lequel il a sombré dans les frais et les
  27. depenses excessives ce qui la endete et reduit dans une
  28. indigence et pauvreté qui en cause ce quil dit (...)
  29. les peine a luy faits et sest la position quil a dit (contenir?)
  - 30.
  31. (...) y a (...) et a signe
  32. **Lemoyne**
  33. **Lechasseur**
  34. **François Duclos** dem<sup>t</sup> audit Batiscan agé
  35. de trente an ou environ apres serment par luy fait de dire
  36. verite et quil nous represente les (...) a luy (...) et quil
  37. (...) serviteur ny domestique des partyes du proced et
  38. quil connait le<sup>d</sup> 'moreau et sa<sup>d</sup> femme déjà plusieurs annees
- nouvelle  
feuillure

nouvelle  
feuillure

39. a ouy dire que yceluy Moreau est beaucoup obliggé (endetté) a eu
40. plusieurs pertes aux outaouats ouy (...) (...) en traite
41. a connaissance aussy le deposant que le<sup>d</sup> Moreau a eu
42. des affaires avec Anthoine lefevre avec lequel il
43. estait associe et que le<sup>d</sup> Moreau a este oblige paye pour
44. le<sup>d</sup> Lefevre des (...) de leur communaute ce qui a
45. reduit le<sup>d</sup> Moreau dans une indigence et pauvreté qui ont
46. cause ce quil est (...) ces peines a luy faites (...) (possessions?)
47. quil a dit (...) verité en la prescript et a signé.
48. **françois Duclos**
49. **Lechasseur**

50. **Alexis Lemoyne** demeurant au<sup>d</sup> Batiscan
51. age d Environ vingt quatre ans apres serment par luy fait
52. de dire verite quil nous a representé les (...) quil (...)
53. donne ce qu st de la<sup>d</sup> francoise frigon et quil nest
54. (...) serviteur ny domestique des partyes et le (...)
55. depose quil connait le<sup>d</sup> Moreau y ce plusieurs années
56. sait quil a fait des voyages aux outaouats ou il a fait
57. plusieurs pertes a ouy dire le<sup>d</sup> deposant quyceluy
58. Moreau aussi eu affair avec le s<sup>r</sup> de lamotte proc (procès)
59. en justice pr (pour) (...) (...)un gros proced dans
60. lequel il a succombé en frais, a ouy dire encore quil
61. aurait fait societe avec le nomme Lefevre pour une traite
62. vers les a (Outaouais) et que ses associez estant allez (aupn : ?) par les
63. anglais estant tous obligez solidairement au sieur Chambalon
64. pour les marchandises quil leur avait fournyes pour cette
65. traite le<sup>d</sup> sieur Chambalon poursuit le<sup>d</sup> Moreau
66. pour avoir payment la som deubt ce qui le reduit Dans

(...) (...)  
nouvelle  
feuillure

- 67.
68. la misere qui parait estre a present (...) sur tte
69. la famille qui ap<sup>ve</sup> (approuve?) ce quil dit (?) (?)
70. faite et la position quil a dit (...) verite et a signé
71. **Alexis LeMoyne**
72. **Lechasseur**